

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

Franchissement Jean-Jacques Bosc - Bilan de la concertation - Approbation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a précédemment délibéré pour initier les études et la concertation sur un futur franchissement amont de la Garonne dit « Jean Jacques Bosc ».

La délibération n°2007/0748 adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007,

- a défini les objectifs du franchissement :
 - assurer le lien entre les rives au sud de l'agglomération,
 - rééquilibrer les déplacements sur les deux quais, rive droite et rive gauche,
 - compléter le maillage du réseau viaire,
 - poursuivre les itinéraires associant tous les modes de déplacements (marche, deux roues, transport en commun, véhicule particulier...),
 - accompagner le développement de la gare St Jean avec l'arrivée de la LGV,
 - participer à la desserte des territoires en cours de mutation comme les secteurs de Bordeaux / Saint Jean / Belcier / Bègles et sud de la plaine rive droite / Floirac,
 - favoriser les échanges entre les différents pôles d'activités de part et d'autre du fleuve,
 - mettre en valeur le fleuve au sud de l'agglomération
- a précisé les modalités de la concertation,
- a décidé de procéder à la rédaction d'un livre blanc pour servir de support à la concertation,
- a proposé un calendrier prévisionnel de la concertation,
- a autorisé Monsieur le Président à saisir les communes pour obtenir leur accord sur l'ouverture de la concertation et ses modalités,
- a décidé d'ouvrir la concertation sur ce projet,
- a décidé de créer une équipe projet au sens de la GSP.

Préalablement à l'ouverture de la concertation, une réflexion élargie a eu lieu à l'été 2008 pour soumettre à l'avis du public un projet de Charte de la concertation proposant des modalités particulières pour le déroulement de la concertation. Cette réflexion élargie a fait l'objet de communiqués de presse (20 juin et 15 juillet 2008), de mise à disposition de plaquettes et d'affichage dans les mairies de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac, de

courriers aux associations susceptibles d'être intéressées par le processus. Un site internet a été ouvert, avec un forum de discussion pour recueillir les avis sur la Charte, du 20 juin au 21 juillet 2008. Le forum internet est resté ouvert jusqu'à fin août 2008. Un bilan de cette réflexion élargie a été dressé et mis à la disposition du public sur le site internet de la concertation.

La délibération n°2008/0820 adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008,

- a élargi le périmètre de la concertation à la commune de Bouliac,
- a validé le bilan de la réflexion élargie sur le projet de charte de la concertation,
- a approuvé la charte de la concertation (annexée à la délibération) en tant qu'elle viendrait préciser les modalités de la concertation,
- a réaffirmé que la date de la mise à disposition des registres papiers marquerait l'ouverture de la concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

LA CONCERTATION

La concertation a été officiellement ouverte le 9 février 2009 par la mise à disposition d'un dossier à la Communauté urbaine et dans les mairies de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac. Ce dossier initial comprenait la Charte de la concertation, le livre blanc 1^{ère} partie « objectifs et enjeux », ainsi qu'un registre destiné à recueillir les avis du public. Le document livre blanc 1^{ère} partie « objectifs et enjeux » reprenait, en les développant et en les explicitant les objectifs fixés pour le projet dans la délibération du 26 octobre 2007, et faisait état des enjeux du projet pour l'agglomération. L'ouverture de la concertation a fait l'objet d'un avis dans le journal Sud Ouest du 5 février 2009. Un affichage a été fait dans les quatre mairies (Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac) et au siège de la CUB.

A cette même date, le site internet dédié à la concertation, www.concertations.lacub.fr, a été configuré pour présenter les éléments du dossier et permettre à tout un chacun de laisser un avis écrit.

Depuis début juin 2009, un garant de la concertation a été désigné conformément aux engagements de la charte de la concertation du projet, pour animer et arbitrer la concertation.

Le 3 septembre 2009 a eu lieu la première réunion constitutive du Comité permanent de la concertation qui réunit des élus de la Communauté et des quatre communes, les services, le garant, des représentants de Bordeaux-Euratlantique, de la SNCF, ainsi qu'un collège de représentants d'associations intéressées par le projet. Ce comité s'est ensuite réuni à 7 reprises (plus plusieurs réunions de travail) tout au long de la concertation pour examiner les initiatives du maître d'ouvrage dans la conduite de la concertation et faire des recommandations pour en améliorer la qualité. Chaque réunion du Comité permanent a donné lieu à un compte-rendu écrit diffusé sur le site internet de la concertation. La liste des membres du Comité permanent de la concertation est également disponible sur le site internet.

Le 23 décembre 2009, quatre nouveaux documents sont venus enrichir le dossier soumis à la concertation (dans les quatre mairies, à la CUB et sur le site internet de la concertation) :

- un livre blanc 2^{ème} partie « les solutions envisageables » explorant les solutions de type ponts, tunnels, passerelles, navettes et téléphériques,
- une étude géométrique des raccordements, pour les hypothèses de ponts et de tunnels,
- une synthèse des études de déplacements « premiers éléments » pour les hypothèses de ponts et de tunnels
- un document d'information sur l'opération « Bordeaux-Euratlantique »

Un affichage a été fait dans les quatre mairies (Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac) et au siège de la CUB pour informer le public de ce versement.

Fin mars 2010, une exposition a été déployée au siège de la Communauté et dans les quatre mairies associées, qui faisait une synthèse de tous les documents versés au dossier. Une plaquette a été réalisée sur cette même base pour une large diffusion (disponibles dans les quatre mairies, à la CUB et diffusée par le biais des associations).

La Communauté a par ailleurs aidé le Comité permanent de la concertation à mettre en forme, imprimer et diffuser une « lettre du débat », contribution des membres associatifs du comité permanent de la concertation.

Trois réunions publiques sont venues clôturer cette première phase de la concertation :

- le 31 mars 2010 à Bordeaux (salle Son Tay à Belcier)
- le 8 avril 2010 à Bègles (salle Jean Lurçat)
- le 12 avril 2010 à Floirac (réunion conjointe avec Bouliac, espace Lucie Aubrac)

Lors des trois réunions, des registres papier étaient à la disposition du public à l'entrée et à la sortie de la salle pour recueillir les avis écrits du public. Les enregistrements audio de ces réunions ont été mis en ligne sur le site internet de la concertation dans les jours qui ont suivi ces réunions.

Le garant de la concertation a établi un compte-rendu de synthèse de chacune de ces réunions publiques.

Le garant a par ailleurs, comme cela est prévu dans la Charte de la concertation, rédigé un rapport d'étape de la concertation. Ce rapport rappelait l'ensemble des dispositions qui ont été mises en œuvre pour que la concertation se réalise de façon satisfaisante et rendait une appréciation qualitative sur le déroulement du processus. Il faisait aussi apparaître les grandes tendances qui se faisaient jour, à ce stade, dans le débat public sur les précisions à apporter aux objectifs assignés au projet de franchissement, sur les préférences en terme de modes de franchissement les plus adaptés et leurs fonctionnalités, sur le caractère urbain très attendu pour ce franchissement, et faisait des propositions pour approfondir, dans la suite du processus de concertation, certains thèmes qui semblent émerger du débat.

Le rapport d'étape du garant a été présenté et discuté avec les membres du Comité permanent de la concertation le 3 mai 2010, qui en ont validé le contenu et les recommandations formulées.

Le 15 juin 2010, cinq nouveaux documents ont été versés au dossier de la concertation (dans les quatre mairies, à la CUB et sur le site internet de la concertation) :

- la plaquette issue de l'exposition déployée dans les mairies,
- les comptes-rendus écrits des trois réunions publiques,

- le rapport d'étape du garant du 5 mai 2010.

Un affichage a été fait dans les quatre mairies (Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac) et au siège de la CUB pour informer le public de ce versement.

Par délibération n°2010/0414 adoptée lors de la séance du 25 juin 2010, le Conseil de Communauté :

- a pris acte :
 - que les modalités de la concertation, telles qu'elles ont été arrêtées par la délibération n°2008/0820 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008, étaient bien mises en œuvre,
 - que le dispositif de concertation et la façon dont celle-ci se déroulait avaient reçu un avis positif du garant et des membres du Comité permanent de la concertation,
 - qu'à ce point d'étape, l'expression du public faisait émerger nettement une préférence pour un franchissement de type « pont », et dans une moindre mesure pour une solution en tunnel, ainsi que le souhait d'étudier la possibilité d'une navette fluviale en mode complémentaire.
- a précisé certains des objectifs assignés au projet de franchissement à ce stade :
 - que ce franchissement ait un caractère urbain,
 - qu'il puisse accueillir tous les modes de déplacement en privilégiant les modes doux et les transports collectifs,
 - que la question de la circulation des poids lourds soit approfondie au regard des études de circulation dans le périmètre du franchissement.
- a décidé :
 - de poursuivre le processus de concertation conformément aux recommandations du garant :
 - en approfondissant la concertation sur la solution d'un pont urbain,
 - en apportant des éléments complémentaires sur une solution de type tunnel,
 - en étudiant par ailleurs la possibilité de mettre en place une navette fluviale en mode complémentaire.
 - d'organiser des ateliers publics abordant les thématiques proposées par le garant :
 - le pont en tant qu'objet urbain,
 - impacts environnementaux, sociaux et sur la qualité de vie
 - mobilité, place de la voiture et étalement urbain.

En lien avec les membres du Comité permanent de la concertation, le garant de la concertation a proposé un dispositif pour la suite du processus :

- un atelier sur le thème « mobilité, place de la voiture et étalement urbain » décliné en trois réunions publiques à Bègles, le 8 novembre, le 29 novembre et le 6 décembre 2010,

- un atelier sur le thème « impacts environnementaux, sociaux et sur la qualité de vie » décliné en trois réunions publiques à Floirac, le 16 novembre, le 30 novembre et le 7 décembre 2010,

- un atelier « le pont en tant qu'objet urbain », traité sous la forme d'une journée forum ouvert au public, le samedi 11 décembre 2010 à Bordeaux Cap-Sciences

Préalablement à ce cycle d'atelier, un ensemble de documents de travail a été produit :

- une étude complémentaire sur les déplacements, pour remettre à jour et compléter la première étude qui avait été versée au dossier en décembre 2009 (pont et tunnel). Ce document a fait l'objet d'un document de synthèse grand public,
- une analyse comparative des différents franchissements possibles (ponts et tunnels) selon les critères du développement durable, réalisée pour répondre à une demande formulée par le Comité permanent de la concertation début 2010. Ce document a fait l'objet d'un document de synthèse grand public.
- un document sur la navette fluviale en mode complémentaire, conformément à la recommandation du garant de continuer à donner des éléments sur cette solution,

Ces documents ont été présentés et validés avec les garants et les membres du Comité permanent de la concertation. Fin octobre 2010, ils ont été versés au dossier de la concertation (dans les quatre mairies, à la CUB et sur le site internet de la concertation), et un affichage a été fait dans les quatre mairies et au siège de la CUB pour informer le public de ce versement. Enfin, ces documents, ainsi que des dossiers du participant, spécifiques à chaque atelier, ont été distribués en mairies, diffusés par les associations, mis à la disposition du public sur le site internet avant les premiers ateliers, et distribués aux participants de toutes les réunions d'ateliers.

A l'issue de la première réunion des deux premiers ateliers (8 et 16 novembre 2010), des comptes-rendus ont été produits par le garant, mis en ligne sur le site internet et diffusés aux participants des réunions suivantes. Pour répondre aux questions formulées dans les premiers ateliers, trois notes ont été produites par les services de la CUB et présentées aux réunions suivantes, distribuées aux participants et mises à la disposition du public sur le site internet de la concertation :

- une note sur le fonctionnement du Marché d'Intérêt National de Brienne et son impact sur la circulation des poids lourds,
- une note sur l'évolutivité et la modularité d'un pont,
- une note sur l'incidence d'un pont sur le régime hydraulique de la Garonne,
- une simulation supplémentaire de déplacement (pont et tunnel) avec une hypothèse sur le co-voiturage.

Le travail des ateliers s'est achevé par la rédaction, la discussion et la validation, en réunions publiques de travail, de recommandations faites au Maître d'ouvrage. Ces recommandations ont été rediscutées et validées par les membres du Comité permanent de la concertation et le garant. Ceux-ci ont par ailleurs formalisé deux recommandations, sur la base de discussions qui ont eu lieu en ateliers, concernant une instance de concertation avec la population au-delà de la clôture de la concertation réglementaire.

Le 6 janvier 2011, une réunion publique a eu lieu à Bordeaux (salle Son Tay) au cours de laquelle les recommandations issues des ateliers publics ont été officiellement présentées au Maître d'ouvrage et aux élus. La clôture de la concertation a été annoncée pour le

20 janvier 2011. Des registres papier étaient à la disposition du public à l'entrée et à la sortie de la salle pour recueillir les avis écrits du public. L'enregistrement audio de cette réunion a été mis en ligne sur le site internet dans les jours suivants.

Le 14 janvier 2011, le dossier de la concertation a été complété des derniers éléments qui n'y avaient pas été encore formellement versés (dans les quatre mairies, à la CUB et sur le site internet de la concertation) :

- les derniers documents préparatoires aux ateliers (documents de synthèse grand public sur les déplacements et sur le comparatif environnemental),
- les éléments produits en cours d'ateliers,
- les comptes-rendus des deux premières réunions d'ateliers,
- le support de la présentation en réunion publique du 6 janvier 2011.

Un affichage a été fait dans les quatre mairies (Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac) et au siège de la CUB pour informer le public de ce versement. Un deuxième affichage a été fait sur les mêmes lieux pour annoncer la clôture de la concertation au 20 janvier 2011. L'annonce de cette clôture a également été faite par voie de presse : annonce officielle dans Sud Ouest du 15 janvier 2011.

Passé le 20 janvier 2011, les registres mis à la disposition du public dans les mairies de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac, et au siège de la CUB ont été clôturés. Le registre ouvert sur le site internet a lui aussi été fermé, l'ensemble du dossier et des informations restant par ailleurs accessibles sur ce site internet.

A chaque étape du processus : réflexion élargie, ouverture de la concertation, réunions publiques, point d'étape, ateliers et réunion de restitution finale, des articles de presse ont fait état de l'avancement de la concertation.

BILAN DE LA CONCERTATION

Sur le déroulement de la procédure :

La Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité mener un processus de concertation approfondi, exigeant, sincère, et novateur, ceci afin d'impliquer ceux qui sont concernés par ce franchissement, habitants et futurs usagers, d'échanger avec eux et de construire ensemble un projet partagé.

A ce titre, les engagements pris dans la Charte de la concertation ont été intégralement respectés :

- une réflexion élargie sur la méthode et les moyens de la concertation,
- la création d'un site internet dédié au projet avec tous les documents et la possibilité de laisser sa contribution écrite sur un forum associé,
- la désignation d'un garant chargé d'animer et de garantir le processus de la concertation,
- la constitution d'un Comité permanent de la concertation (CPC), réunissant représentants du maître d'ouvrage, des communes associées, d'associations concernées par le projet et de représentants d'organismes associés.

- de la communication dans les médias (annonces officielles, communiqués de presse, conférences de presse, articles dans les journaux, émissions sur TV7),
- la mise en place de registres en mairies et à la CUB,
- l'organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques largement annoncés.
- une exposition déployée dans les quatre mairies associées à la concertation et à la CUB,
- des études ou des expertises réalisées à la demande du Comité permanent de la concertation (CPC) : étude comparative du point de vue des critères du développement durable, note sur le MIN, note sur l'évolutivité d'un pont, note sur l'incidence d'un pont sur le régime hydraulique de la Garonne, documents de synthèse grand public.

En outre, le garant a donné, dans son rapport final, un avis sur le déroulement de la procédure. Les conclusions sont les suivantes :

« A la clôture de la concertation réglementaire [...] nous attestons que la concertation sur le franchissement JJ Bosc a bien rempli les obligations découlant de l'article L300-2 du code de l'urbanisme et qu'elle est en conformité avec les engagements initiaux de la CUB tels qu'exprimés dans la Charte de la Concertation.

Sur le fond, c'est-à-dire sur la solidité démocratique de son résultat, le processus dans son ensemble, négocié entre les acteurs locaux, par la multiplicité des espaces de contributions et des scènes publiques mobilisées, ouvertes à tous, a permis à tous ceux qui le souhaitaient de trouver une place. Le rapport des garants, mis en ligne en mai 2010, n'a pas fait l'objet de remarques particulières lors de la poursuite du processus, tant sur les registres que lors des phases publiques ultérieures. Toutes les recommandations à la CUB ont été construites, discutées dans leurs termes puis approuvées par consensus au sein des ateliers. Elles ont en outre fait l'objet d'une relecture par les membres du CPC qui, sans statuer sur le fond, en ont validé le contenu comme conforme à ce qu'ils en avaient compris lors des ateliers publics. Pour toutes ces raisons, le produit de cette concertation, notamment des recommandations à la CUB, porte, de notre point de vue, une légitimité démocratique peu courante dans ce genre d'exercice. »

Sur l'analyse des contributions :

Les contributions enregistrées pendant la concertation sont de trois types :

- les contributions écrites, individuelles ou collectives, déposées sur les cinq registres papier disponibles dans le dossier de la concertation dans les quatre mairies et à la CUB, sur le registre du site internet et sur les registres papier à la disposition du public, à l'entrée et à la sortie de la salle, lors des quatre réunions publiques,
- les avis exprimés oralement pendant les réunions publiques,
- les recommandations collectives, issues du travail des ateliers, formalisées avec le garant et les membres du Comité permanent de la concertation et présentées au Maître d'Ouvrage en réunion de restitution du 6 janvier 2011.

Toutes ces contributions ont été analysées par le garant de la concertation (Cf. annexe 5 du rapport final du garant : analyse détaillée des contributions) qui a rédigé un rapport final à l'attention du Maître d'Ouvrage. Ce rapport final de la concertation a été présenté, discuté et validé en Comité permanent de la concertation, en tant qu'il reflète fidèlement la teneur des échanges et des contributions.

Dans son rapport final, concernant les contributions, le garant constate qu' « Elles reprennent en grande majorité les orientations telles qu'elles se dégagent de l'espace de débat public (réunions, ateliers et forum). Elles confirment en effet le consensus autour de l'opportunité de ce franchissement, de la modalité du pont, de la prééminence des transports en communs et modes doux en termes de fonctionnalités et de la nécessité de tout mettre en œuvre en termes de maîtrise d'impact pour les populations. »

De plus, le garant met en avant les recommandations formalisées et exposées en réunion publique du 6 janvier 2011, en tant qu'elles « synthétisent de la meilleure façon ce qui ressort de l'espace de concertation, étant de fait le travail le plus abouti et précis issu du dispositif. ». Ces recommandations sont présentées in extenso dans l'annexe 3 du rapport final du garant. Ce dernier apporte néanmoins quelques nuances dans son rapport sur certaines recommandations conformément aux autres contributions.

Sur les objectifs du projet :

Le projet de franchissement au droit du boulevard Jean-Jacques Bosc n'est pas remis en cause dans son opportunité ou sa localisation. Certaines contributions pointent la nécessité de requalifier l'usage du Pont Saint Jean et de la passerelle RFF en complément du nouveau franchissement.

Les objectifs du projet ne sont pas remis en cause. Ils sont au contraire confortés et précisés par un certain nombre de demandes supplémentaires dont principalement :

- donner la priorité aux transports collectifs (transports en commun publics, co-voiturage, auto-partage), et aux modes doux (piétons et cyclistes), tant dans la répartition des espaces de circulation du franchissement qu'au niveau des raccordements sur les rives.
- donner à ce franchissement et à ses raccordements un caractère urbain affirmé en travaillant son architecture et en privilégiant le traitement des espaces publics sur l'ouvrage et au niveau des raccordements sur les rives,
- accompagner une requalification du réseau de voirie sur les quais rive droite et rive gauche à traiter en « boulevards urbains »,
- accompagner la mise en œuvre des projets urbains, principalement « Bordeaux Euratlantique » en respectant la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers,
- accueillir un transport en commun en site propre efficace, dès son ouverture, pour accompagner la mise en œuvre plus générale d'un schéma directeur des déplacements traitant des transports en commun, des parcs relais et d'une éventuelle navette fluviale en mode complémentaire.

- participer à la mise en valeur des berges de Garonne et du fleuve et à la réappropriation des berges, dans le respect et le renforcement des écosystèmes existants,
- permettre la desserte des pôles existants et futurs d'activités de part et d'autre du fleuve en adaptant éventuellement les règles de circulation pour limiter les nuisances.

Sur le type d'ouvrage et ses caractéristiques :

Le public avait à s'exprimer sur plusieurs modes de franchissement (pont, tunnel, téléphérique, navette, passerelle) présentés dans des documents d'études versés au dossier de la concertation. Ces documents d'études présentaient les points forts / points faibles des différents types de franchissement envisageables, du point de vue notamment de l'intégration urbaine, de la capacité à accueillir efficacement tous les modes de déplacement, du coût et des impacts. Le public s'est exprimé sur tous les modes proposés.

Il ressort de l'analyse des contributions qu'une grande majorité des avis portent sur un franchissement de type pont, en mettant en avant son réalisme, son coût, son caractère urbain, et parce que ce mode de franchissement favorise mieux les modes doux et la mise en œuvre d'un transport en commun, tant sur l'ouvrage qu'au niveau des raccordements sur les rives.

Les quelques avis exprimés concernant un tunnel mettent en avant un moindre impact sonore, et une absence d'impact sur la Garonne (dans le cas d'un tunnel foré).

En réponse le maître d'ouvrage entend faire observer que cette solution présente un coût très élevé, tant en investissement qu'en fonctionnement, et un confort très dégradé pour tous les modes doux et les transports en commun, une inter modalité moins performante au niveau des raccordements et un impact lourd sur le fleuve en phase chantier dans le cas d'un tunnel en caissons. Le mode tunnel ne répond pas de manière satisfaisante aux objectifs et aux préoccupations exprimées par le public.

La navette fluviale a reçu des avis favorables mais en mode complémentaire à un ouvrage principal et en s'intégrant plus largement dans un système de transport utilisant la Garonne sur un périmètre plus large que celui du projet.

Le téléphérique a fait l'objet d'une seule contribution. La concertation a montré le manque de pertinence, aux yeux du public, de ce mode de franchissement au regard des objectifs et aux enjeux du projet.

La CUB, rejointe en cela par de nombreux contributeurs, estime qu'un ouvrage de type pont répond donc de manière plus satisfaisante aux objectifs et aux besoins exprimés. Il a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs recommandations particulières au cours de la concertation :

- que la conception du pont permette son évolutivité et sa modularité pour aller dans l'avenir vers une plus grande place aux modes de déplacements collectifs et aux

modes doux, en fonction de l'évolution des comportements et des besoins de mobilité,

- que le pont soit conçu avec un tablier unique et large pour être modulable et permettre une évolution des espaces consacrés aux modes alternatifs à la voiture,
- que la forme et le nombre de ses piles doivent être optimisés pour limiter l'impact sur le régime hydraulique de la Garonne, les conséquences en cas d'inondations et la fragilisation des berges,
- étudier la possibilité que le pont intègre une dimension d'espace public et de convivialité, confortable et accessible à tous,
- qu'il soit ambitieux dans son architecture et beau.

Sur la question des raccordements aux rives :

Comme il est dit précédemment, le public, rejoignant en cela la position de la CUB, estime que la solution d'un ouvrage de type pont apporte la meilleure réponse sur la façon dont le futur franchissement peut se raccorder aux rives. En effet, un tel ouvrage permet des échanges entre tous les modes avec le réseau viaire existant, en particulier les quais, ce que ne permettrait pas un tunnel en particulier.

La question des trémies, qui permettraient de fluidifier la circulation sur les quais en passant sous les « têtes de pont » fait l'objet d'une recommandation au maître d'ouvrage. Toutefois le garant, dans son rapport, rappelle que cette question a beaucoup fait débat et qu'elle mériterait d'être encore approfondie. En ce sens, les études du projet, en phase conception, permettront de vérifier si la réalisation de trémies est la meilleure solution pour répondre aux préoccupations de fluidité des déplacements tous modes au niveau des raccordements et pour atténuer les nuisances sonores.

Enfin, le traitement qualitatif des berges au niveau de l'ouvrage, et la préservation du milieu naturel, aussi bien rive droite que rive gauche est un sujet important qui a été l'objet de plusieurs recommandations qui sont partagées par la maîtrise d'ouvrage.

Sur la poursuite du projet :

Enfin, la concertation a mis en évidence des préoccupations de la population sur la suite du projet :

- sur la question du bruit, le public a demandé avec force que la conception de l'ouvrage et des raccordements intègre des solutions de protection contre le bruit à la source, qu'un état initial du bruit soit fait avant la construction de l'ouvrage, que des mesures de suivi soient réalisées après mise en service et que des solutions compensatoires adaptées soient mises en œuvre le cas échéant en concertation avec les populations concernées,

- sur la question des éventuelles vibrations, il a été demandé que ce phénomène soit abordé dans les études pour en prévenir les effets en phase construction et exploitation,
- qu'une instance de participation pérenne, réunissant associations, riverains, habitants des quartiers et futurs usagers, puisse prendre le relais du CPC, en coordination avec les différents maîtres d'ouvrages des projets de ce secteur de l'agglomération, pour maintenir le dialogue avec les citoyens.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.300-2,

VU la délibération n°2007/0748 du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007 décidant d'ouvrir une concertation préalable sur le projet de franchissement amont de la Garonne,

VU la délibération n°2008/0820 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008, approuvant les modalités de la concertation,

VU la délibération n°2010/0414 du Conseil de Communauté du 25 juin 2010, sur la poursuite du processus de concertation,

VU l'ensemble des pièces versées au dossier de la concertation,

VU l'ensemble des contributions écrites, sur les registres de la concertation et sur le forum du site internet de la concertation www.concertations.lacub.fr ,

VU le rapport final du garant et ses annexes, tenu à la disposition des élus et du public (Immeuble Porte de Bordeaux, 6^{ème} étage – direction des grands travaux), et disponible sur le site internet de la CUB.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation préalable sur le projet de franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc a été ouverte le 9 février 2009, date de la mise à disposition des registres papiers au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac et a été clôturée le 20 janvier 2011.

Considérant l'ensemble des avis déposés par le public, tant dans les registres papiers, que sur le registre électronique ouvert sur le site internet www.concertations.lacub.fr,

Considérant les avis exprimés au cours des quatre réunions publiques qui se sont tenues le 31 mars 2010 à Bordeaux, le 8 avril 2010 à Bègles, le 12 avril 2010 à Floirac (réunion

conjointe avec Bouliac), et le 6 janvier 2011 à Bordeaux, et les comptes rendus de synthèse de ces quatre réunions rédigés par le garant de la concertation,

Considérant les recommandations, issues des réunions des trois ateliers thématiques qui se sont déroulées du 8 novembre au 11 décembre 2010, et présentées en réunion publique du 6 janvier 2011.

Considérant les enseignements, les recommandations et les conclusions formulés par le garant dans son rapport de la concertation,

DECIDE

Article 1 :

Le bilan, tel qu'exposé ci-dessus, de la concertation sur le projet de franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc est approuvé,

Article 2 :

Au vu de ce bilan, les objectifs du projet sont précisés comme suit :

- donner la priorité aux transports collectifs (transports en commun publics, co-voiturage, auto-partage), et aux modes doux (piétons et cyclistes), tant dans la répartition des espaces de circulation du franchissement qu'au niveau des raccordements sur les rives.
- donner à ce franchissement et à ses raccordements un caractère urbain affirmé en travaillant son architecture et en privilégiant le traitement des espaces publics sur l'ouvrage et au niveau des raccordements sur les rives,
- accompagner une requalification du réseau de voirie sur les quais rive droite et rive gauche à traiter en « boulevards urbains »,
- accompagner la mise en œuvre des projets urbains, principalement « Bordeaux Euratlantique » en respectant la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers,
- accueillir un transport en commun en site propre efficace, dès son ouverture, pour accompagner la mise en œuvre plus générale d'un schéma directeur des déplacements traitant des transports en commun, des parcs relais et d'une éventuelle navette fluviale en mode complémentaire.

- participer à la mise en valeur des berges de Garonne et du fleuve, participer à la réappropriation des berges, dans le respect et le renforcement des écosystèmes existants,
- permettre la desserte des pôles existants et futurs d'activités de part et d'autre du fleuve en adaptant éventuellement les règles de circulation pour limiter les nuisances.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 19 MAI 2011

M. JEAN-CHARLES BRON